



Ville de Pirae  
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 144/2016 DU 15 DECEMBRE 2016

Portant création d'un poste permanent d'Agent de gardiennage et de surveillance à temps non complet.

Date de convocation : 9 DECEMBRE 2016	L'an deux mille seize, le quinze décembre, à quinze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.  Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.  Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 9 DECEMBRE 2016															
Date d'affichage du compte-rendu : 16 DECEMBRE 2016															
Date d'affichage de la présente délibération : <b>20 DEC. 2016</b>															
Résultats des votes :															
<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td><b>28</b></td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td><b>26</b></td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td><b>02</b></td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td><b>00</b></td> </tr> </table>	VOTANTS	<b>28</b>	POUR	<b>26</b>	CONTRE	<b>02</b>	ABSTENTION	<b>00</b>	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td><b>33</b></td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td><b>25</b></td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td><b>03</b></td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>	PRESENTS	<b>25</b>	PROCURATION	<b>03</b>
VOTANTS	<b>28</b>														
POUR	<b>26</b>														
CONTRE	<b>02</b>														
ABSTENTION	<b>00</b>														
ELUS EN EXERCICE	<b>33</b>														
PRESENTS	<b>25</b>														
PROCURATION	<b>03</b>														
<b>La délibération est adoptée à la majorité.</b>															

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOOFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

**DELIBERATION N° 144/2016 du 15.12.2016****Portant création d'un poste permanent d'Agent de gardiennage et de surveillance à temps non complet.****LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs
- VU le décret n°2011-1551 du 15 novembre 2011 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs ;
- VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois « Exécution » ;
- VU l'arrêté n° 118/2014 du 26 juin 2014 fixant l'organisation structurelle et les règles de fonctionnement des services composant l'administration de la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 116/2015 du 10 décembre 2015 portant approbation du budget principal de l'exercice 2016 de la commune de Pirae ;
- VU les nécessités de service public ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15.12.2016 ;

<b>ADOpte A LA MAJORITE</b>	
VOTANTS	<b>28</b>
POUR	<b>26</b>
CONTRE	<b>02</b>
ABSTENTION	<b>00</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Il est créé un (1) emploi permanent d'Agent de gardiennage et de surveillance à temps non complet, au grade d'Agent du cadre d'emploi « Exécution » (catégorie D) de la spécialité technique.

La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est de 19,5 heures (dix-neuf heures et trente minutes).

Les missions principales qui résultent de la création de cet emploi sont :

- La surveillance de la propreté et de la salubrité des sites communaux d'affectation
- La réalisation de petits travaux d'entretien et de maintenance
- La surveillance de l'état du bâtiment et des espaces extérieurs
- La prévention et l'écoute de premier niveau auprès des habitants du quartier.

**Article 2 :** Le tableau des emplois permanents ouverts dans la fonction publique communale est modifié conformément au document figurant en annexe de la présente délibération.

**Article 3 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5 :** Le Directeur général des services et le chef de service des Ressources sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent,



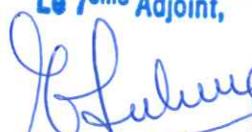
Mme Yvette LICHTLE  
1<sup>er</sup> adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le ..... **20 DEC. 2016** ..... et publication du ..... **20 DEC. 2016** .....

Pour le Maire absent,  
Le 7<sup>ème</sup> Adjoint,



Mme Ellane LECHENE  
**Edouard FRITCH**  
Le Maire



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 144 /2016 du 15 décembre 2016

Cadres d'emplois	Spécialité	Grades	Temps de travail	Nombre d'emplois
<b>Emploi fonctionnel</b>	Administrative	Directeur général des services	Complet	1
<b>A – Conception &amp; Encadrement</b>	Administrative	Conseiller principal	Complet	6
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	10
	Technique	Conseiller principal	Complet	2
		Conseiller qualifié	Complet	1
		Conseiller	Complet	3
<b>B - Maîtrise</b>	Administrative	Technicien principal	Complet	8
		Technicien	Complet	6
		Technicien provisoire	Complet	2
	Technique	Technicien principal	Complet	3
		Technicien	Complet	2
	Sécurité civile	Lieutenant	Complet	2
Major		Complet	2	
<b>C - Application</b>	Administrative	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint	Complet	6
		Adjoint provisoire	Complet	2
	Technique	Adjoint principal	Complet	7
		Adjoint principal provisoire	Complet	1
		Adjoint	Complet	6
	Sécurité civile	Adjudant	Complet	3
		Sergent	Complet	6
	Sécurité publique	Brigadier	Complet	4
		Gardien	Complet	10
<b>D – Exécution</b>	Administrative	Agent principal	Complet	1
		Agent qualifié	Complet	1
		Agent	Complet	2
	Technique	Agent principal	Complet	12
		Agent qualifié	Complet	20
		Agent	Complet	32
		Agent	Non complet (75%)	4
		Agent	Non complet (65%)	5
		<b>Agent</b>	<b>Non complet (50%)</b>	<b>1</b>
	Sécurité civile	Caporal-chef	Complet	4
Sapeur		Complet	4	
<b>TOTAL</b>				<b>187</b>